



Communiqué de presse

Paris, le 19 juillet 2021

## Financement du Ségur de la Santé : les Fédérations et associations appellent l'Etat à respecter ses engagements

A la veille du 1<sup>er</sup> anniversaire du Ségur de la Santé, les fédérations et associations représentant le secteur des personnes âgées interpellent le Gouvernement quant au financement réel des revalorisations salariales des professionnels des EHPAD issues du Ségur de la Santé.

Si le Ségur marque une avancée certaine vers une meilleure reconnaissance des métiers du Grand âge, son financement n'est pas sans poser certaines difficultés : d'une part, au travers d'enveloppes sous calibrées ne tenant pas compte des effectifs, et d'autre part, en raison de l'opacité de son mode de calcul.

A ce jour, les établissements ont reçu des dotations :

- insuffisantes pour l'année 2020 et sans garantie de complément malgré les engagements du Gouvernement ;
- et couvrant en moyenne seulement 50% à 70% du besoin pour 2021.

Les importants écarts constatés entre le coût réel et les financements perçus ont des conséquences sans précédent sur le coût de fonctionnement des EHPAD. A terme et sans compensation intégrale, de tels écarts pourraient avoir **des répercussions sur l'équilibre structurel de la section soin, les effectifs déjà insuffisants et/ou sur la capacité des organisations à pérenniser le versement de ces revalorisations.**

Cette dissonance entre la promesse répétée d'un financement intégral par l'Etat et son application concrète conforte un climat social déjà extrêmement tendu, alors que de multiples rapports mettent en avant le rôle crucial des EHPAD dans le parcours des personnes âgées et la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels.

Les fédérations et associations appellent donc le Gouvernement à respecter ses engagements et à financer le Ségur à hauteur des coûts réels, **par le versement d'un rattrapage pour l'année 2020 à brève échéance** et par **une montée en charge plus rapide des crédits pour 2021**. Par ailleurs, elles souhaitent que **le voile soit levé quant aux modalités de calcul des dotations**, dans un souci de transparence à l'égard des gestionnaires.

Contacts presse :

AD-PA : Sébastien Bach – Tél. : 06.37.43.34.12 – Courrier : [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

FEHAP : Maryse de Wever – Tél : 06.77.20.93.81 – Courrier : [maryse.deweever@fehapa.fr](mailto:maryse.deweever@fehapa.fr)

FNADEPA : Agence ADOCOM-RP – Tél. : 01.48.05.19.00 – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)

FNAQPA : Christel Journoud – Tél. : 06.67.86.96.73 – Courrier : [c.journoud@fnaqpa.fr](mailto:c.journoud@fnaqpa.fr)

FNMF : Alexandre TORTEL – Tél : 01.40.43.33.42 – Courrier : [alexandre.tortel@mutualite.fr](mailto:alexandre.tortel@mutualite.fr)

NEXEM : Stéphanie Panissier - Tél. : 07 87 52 19 38 - [s.panissier@nexem.fr](mailto:s.panissier@nexem.fr)

UNIOPSS : Valérie Mercadal – Tél. : 01.53.36.35.06 – Courrier : [vmercadal@uniopss.asso.fr](mailto:vmercadal@uniopss.asso.fr)

SYNERPA : Aurélie Faure – Tél. : 06.38.30.94.09 – Courrier : [faure@synerpa.fr](mailto:faure@synerpa.fr)